



Airsoft services sprl
Votre partenaire en pest control.
Gsm:0485 082 114
www.stopcafards.be
info@stopcafards.be

Ce qu'il y a lieu de faire avant la venue du technicien pour un traitement des puces.

1. L' animal de compagnie devra être traité au préalable.
2. Aspirer les pièces a traiter et plus particulièrement les plinthes, le produit percole s'il y a de la poussière et cela en réduit l'efficacité.
3. Jeter le sac d'aspirateur après l'avoir bien fermé dans un sac plastique, laisser l'aspirateur ouvert pour que le technicien puisse le traiter également.
4. Les plinthes seront pulvérisées, il faut donc, dans la mesure du possible, qu'elles soient dégagées de tout objets, meubles, cartons, sacs, valises, etc....
5. Débrancher les accessoires électriques de la chambre et du salon .
6. Enfin, la litière de l' animal devra être lavée à 55° min

Après la pulvérisation il faut quitter le logement pendant 2 heure, en revenant il faut bien aérer.

Ne pas laver les sols à l'eau pendant 20 jours et éviter de marcher pieds nus pendant cette même période, on évite ainsi d'enlever une grande partie du produit.

Bien à vous Van Weyenbergh Patrick